



**UNIVERSITÉ DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS**

**UFR IDPD**

**Centre de recherche GEREDIC (Groupement d'études et de recherches sur les évolutions du droit international et comparé – EA 3180)**

**Colloque « L'UE et la protection des migrants et des réfugiés »**

**Nice, 17-18 juin 2010, Hôtel Westminster.**

**Présentation**

La thématique de ce Colloque, associant l'Union européenne et la protection des migrants et des réfugiés, a été définie sur la base de plusieurs constats.

Le premier, le plus évident, est que la question migratoire est devenue omniprésente dans l'actualité de l'Union européenne, qu'elle s'inscrit dans l'ensemble de ses préoccupations, tant internes qu'externes, renvoyant notamment aux prétentions de l'UE à s'imposer comme un acteur global.

Un autre constat, tout aussi patent, porte sur la nécessité d'amélioration de l'étendue et de la cohérence de la protection de personnes dont la situation est souvent davantage analysée dans un schéma de sécurité de l'Union européenne que de garantie des droits. La protection constitue pourtant à la fois un engagement international des Etats membres dans le cadre d'un ensemble d'instruments universels imposant des contraintes à l'action étatique et l'objet de textes internes à l'UE, par exemple la directive-cadre sur les droits fondamentaux des travailleurs migrants ou la directive sur les normes minimales pour les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

Enfin, le choix d'une approche globale des migrants et des réfugiés sous l'angle de la protection, s'il n'ignore pas l'existence et la nécessité de régimes distincts et spécifiques de protection pour chaque catégorie, s'inscrit dans une dynamique définie ces dernières années par les institutions internationales. Ainsi, le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, dans un document consacré aux « droits des non-ressortissants » publié en 2006, s'attachait aux « difficultés et besoins communs aux différents groupes de non-ressortissants et aux moyens d'y remédier selon une approche conjointe », demandant « un effort unifié pour la protection des non-ressortissants ». Le HCR préconisait également de disposer « d'un tronc commun » de traitements et de droits pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants, dans son plan d'action en 10 points de 2007. L'UE elle-même a adopté en 2008 un Pacte européen sur l'immigration et l'asile, donnant une impulsion nouvelle à la définition d'une politique commune en la matière.

L'évolution du cadre juridique de la protection définie par l'UE rendait donc nécessaire, par-delà le fractionnement des textes, d'appréhender ce phénomène dans son intégralité, pour s'interroger à la fois sur les dimensions et les évolutions de la protection des migrants et des réfugiés.

**Programme cofinancé**

**par:**



Union Européenne



INTERREG III A Alcotra



CONSEIL GENERAL  
DES ALPES-MARITIMES





**UNIVERSITÉ DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS**

**UFR IDPD**

**Centre de recherche GEREDIC (Groupement d'études et de recherches sur les évolutions du droit international et comparé – EA 3180)**

**Colloque « L'UE et la protection des migrants et des réfugiés »**

**Nice, 17-18 juin 2010, Hôtel Westminster.**

**Jeudi 17 juin**

**9 heures 15 : Accueil des participants et Allocution du Professeur Albert Marouani, Président de l'Université de Nice-Sophia Antipolis**

**9 heures 45 : Rapport introductif, Catherine Withol de Wenden, Directeur de recherche CNRS (CERI), Présidente du Comité de recherche « Migrations » de l'Association Internationale de Sociologie**

**Première table ronde :**

**Migrants, réfugiés, entre protections nationales et européenne**

**La protection des réfugiés et des migrants par les Etats membres et l'Union européenne, sous la présidence de Michel Veuthey, Vice-Président de l'Institut international de droit humanitaire de San Remo**

Les positions nationales des Etats membres relatives à la protection des migrants et des réfugiés, Louis Balmond, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

10 heures 45 : Pause café

Les institutions de l'UE et la protection des migrants et des réfugiés, Francesca De Vittor, Professeure à l'Université de Macerata, Institut de Droit international et de l'Union européenne.

Discussion

12 heures 30 : Déjeuner

**14 heures : L'externalisation de la protection, sous la présidence du professeur Alain Piquemal, directeur du Groupement d'études et de recherches sur les évolutions du droit international et comparé (GEREDIC-EA 3180) de l'UFR IDPD**

L'action de l'Union Européenne en faveur des migrants et des réfugiés transitant ou résidant dans des Etats tiers, Francesco Luciani, Commission européenne, Direction Générale Justice, Liberté, Sécurité, Direction Immigration et Asile, Unité "Aspects internationaux des politiques en matière de migrations et politiques de visas"

La protection des migrants et des réfugiés dans le cadre des accords entre l'UE et les Etats tiers, Anne-Sophie Millet-Devalle, Maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

15 heures 15 pause café

L'externalisation de la protection des réfugiés, Annabelle Roig, représentation du HCR à Bruxelles.

La protection des migrants en Méditerranée, Kaouthar Debbeche, Docteur en droit, assistante à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, Université du 7 novembre à Carthage

Discussion

**Programme cofinancé**

**par:**



Union Européenne



INTERREG III A Alcotra



CONSEIL GENERAL  
DES ALPES-MARITIMES



Vendredi 18 juin

**Deuxième table ronde**  
**Migrants, réfugiés, entre protection fragmentée et lacunaire**

**9 heures 30 :**

**Une protection différenciée,**

**sous la présidence de Maurizio Arcari, Professeur à l'Université de Milan Bicocca**

La multiplication des catégories de migrants et de réfugiés, Sophie Perez, Maître de Conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

La fragmentation des droits protégés, Seline Trevisanut, Doctorante à l'Université de Milan Bicocca

10 heures 45 : Pause café

La cohérence des régimes de protection au sein de l'UE, Jean-Christophe Martin, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis

La Directive qualification : protection subsidiaire et droit international humanitaire, Stéphane Kolanowski, Conseiller juridique, CICR, Bruxelles.

Discussion

12 heures 15 : Déjeuner

**14 heures :**

**Une protection incertaine,**

**Sous la présidence de Catherine Withol de Wenden, Directeur de recherche CNRS (CERI), Présidente du Comité de recherche « Migrations » de l'Association Internationale de Sociologie**

L'accessibilité et l'étendue de la protection des migrants, Richard Perruchoud, Directeur du Département du droit international de la migration et des affaires juridiques de l'Organisation internationale pour les migrations, Genève.

Un régime de normes et garanties minimales, Jean-Jacques Sueur, Professeur à l'Université de Toulon

Pause café 15 heures 15

Les lacunes de la protection : débat.

**17 heures : conclusions du colloque, Laurence Burgorgue-Larsen, Professeure à l'Université de Paris I.**

**Programme cofinancé  
par:**



Union Européenne



INTERREG III A Alcotra



CONSEIL GENERAL  
DES ALPES-MARITIMES



Regione Liguria



Institut du Droit de la Paix  
et du Développement  
Nice Sophia Antipolis

**HUMANMED II**  
*Programme Transfrontalier  
de Droit International Humanitaire*



Institut International  
de Droit Humanitaire  
San Rémo

**Les Actes du Colloque feront l'objet d'une publication aux éditions Pedone.**

**Programme cofinancé**

**par:**



Union Européenne



INTERREG III A Alcotra



CONSEIL GENERAL  
DES ALPES-MARITIMES



**Contacts :**

**Anne Millet-Devalle**  
**Université de Nice**  
**UFR IDPD**  
**39 avenue E.Henriot**  
**06050 Nice Cedex**  
**France**  
[MILLET@unice.fr](mailto:MILLET@unice.fr)

**Secrétariat :**

**Stéphane Brouwers**  
**Tel : 00 33 4 92 15 71 26**  
[brouwers@unice.fr](mailto:brouwers@unice.fr)

Institut du Droit de la Paix et du Développement  
*Université de Nice Sophia Antipolis*

« Villa Monique »  
39 Avenue Emile Henriot  
06050 Nice cedex 1  
France

Tel : (33) 4.92.15.71.26  
Fax : (33) 4.92.15.71.97  
Web site : [www.unice.fr/idpd](http://www.unice.fr/idpd)